

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE : CE QUI S'APPLIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT

LE PARCOURS AVENIR

De la 6ème à la terminale

Le dispositif est obligatoire de la 6ème à la terminale. Chaque élève construit progressivement une compétence à s'orienter à travers trois dimensions :

- 1 Se connaître et développer son sens de l'engagement
- 2 Explorer les métiers et les formations
- 3 Élaborer son projet d'orientation



Tous les enseignants contribuent au Parcours Avenir, pas seulement le professeur principal



LE PLAN AVENIR

Nouveau depuis la rentrée 2025

Renforcement du Parcours Avenir à partir de 2025. Chaque établissement élabore un :

Plan Pluriannuel d'Orientation (PPO)

- Programme pédagogique annuel et progressif, du collège au lycée, adopté en conseil d'administration
- Il garantit à chaque élève (de la 5ème à la terminale) un temps dédié à l'orientation chaque année.
- Suivi des parcours via l'application Archipel (données d'orientation et de poursuite d'étude).

LE PARCOURS D'ORIENTATION DE LA 5ÈME À LA TERMINALE



5ème - 4ème

Découverte des métiers (depuis 2013) intégrée à l'emploi du temps en cycle 4

Dispositif principal

Contribuer aux activités découverte des métiers, valoriser les compétences disciplinaires en lien avec des secteurs professionnels

Quel rôle pour l'enseignant ?

/

Diplôme de sortie



3ème

Séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire (5 jours) + heures d'orientation

Donner votre avis en conseil de classe sur l'orientation, accompagner la préparation du stage

DNB (Diplôme National du Brevet), orientation vers la 2nde, CAP ou lycée professionnel



2de et 1ère

Stage d'observation 2 semaines (2de) + choix de spécialité fiche de dialogue

Renseigner l'avis sur les vœux de spécialité, appréciation qualitative sur le bulletin

Choix des spécialités (1ère) + orientation post-bac via Parcoursup



Terminale

Parcoursup (vœu de janvier à mars et réponses entre mai et juillet)

Accompagner Parcoursup
Professeur principal : rédiger l'appréciation du bulletin de terminale

Baccalauréat général, technologique ou professionnel

LES ACTEURS DE L'ORIENTATION



ENSEIGNANT(E)

- ✓ Donner un avis d'orientation en conseil de classe
- ✓ Rédiger une appréciation qualitative sur le bulletin
- ✓ Valoriser les compétences disciplinaires en lien avec les débouchés
- ✓ Contribuer au Parcours Avenir (découverte métiers, visites...)



PROFESSEUR(E) PRINCIPAL(E)

- ✓ Coordonner l'équipe pédagogique sur l'orientation
- ✓ Animer le conseil de classe et synthétiser les avis
- ✓ Recueillir les vœux des familles (fiche dialogue)
- ✓ Accompagner Parcoursup en terminale



CPE

- ✓ Gérer les absences et la vie scolaire
- ✓ Contribuer au suivi comportemental de l'élève
- ✓ Alerter sur les situations de décrochage
- ✓ Lien avec les familles en difficulté



PSY-EN

- ✓ Accompagner l'élève sur son projet d'avenir
- ✓ Informer sur les formations et les métiers
- ✓ Consultations individuelles
- ✓ Accompagne les élèves à besoins particuliers

FOCUS 1 : LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET LES COMITÉS LOCAUX ÉCOLE/ENTREPRISES



LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU COLLÈGE

- Rencontres avec des professionnels en classe ou via le dispositif "métiers en direct" (visioconférence)
- Visites d'entreprises organisées par l'établissement
- Séquence d'observation obligatoires en 3e (5 jours) et en 2de (2 semaines en juin)
- Forums des métiers organisés avec les partenaires locaux



Un référent Découverte des métiers est désigné dans chaque collège. C'est votre interlocuteur pour intégrer ces actions à votre enseignement



LES CLEE, COMITÉS LOCAUX ÉCOLE-ENTREPRISE

- Organiser des visites d'entreprises et des immersions professionnelles
- Faire intervenir des professionnels dans les classes
- Organiser des forums métiers à l'échelle du bassin
- Animer des échanges entre enseignants et chefs d'entreprises



Depuis 2023 les bureaux des entreprises (BDE) dans les établissements renforcent cette dynamique. Votre CLEE local est animé par le/la DRAFPIC de l'académie.

FOCUS 2 : PARCOURSUP : COMMENT ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DE TERMINALE

1

Novembre-Décembre
Reflexion



- L'élève et sa famille remplissent la fiche de dialogue (vœux envisagés)
- L'équipe pédagogique formule des conseils

2

Janvier-Mars
Vœux



- L'élève formule jusqu'à 20 vœux
- Le/la professeur(e) principal(e) (et éventuellement vous) rédigent les appréciations portées dans le dossier

3

Mai-Juillet
Réponses



- Les établissements examinent les dossiers
- L'élève reçoit des réponses et doit confirmer son choix avant fin juillet

VÔTRE RÔLE

Donner votre avis sur les vœux envisagés en conseil de classe

VÔTRE RÔLE

Rédiger une appréciation valorisante et précise dans le bulletin

VÔTRE RÔLE

Orienter l'élève vers le(la) Psy-EN ou professeur(e) principal(e) si la décision est difficile